

Bibliothécaire, documentaliste

Même métier ?

Dès la création des premières bibliothèques – la bibliothèque d'Alexandrie étant la plus célèbre, au III^e siècle avant J.-C. –, les fonctions de bibliothécaire sont le plus souvent confiées à des érudits, hommes de lettres ou ecclésiastiques.

Leur rôle est celui d'un conseiller, d'un aide ; une collection de livres ne se gère pas toujours selon des règles très précises, mais le rôle indispensable de cette fonction pour la société devient peu à peu une évidence.

Jean-Philippe Accart

IUT2
Université Pierre Mendès France-
Grenoble II

jean-philippe.accart@iut2.
upmf-grenoble.fr

Il n'existe alors aucune structure de formation. Au XII^e siècle, le terme « document » (du latin *documentum*, ce qui sert à instruire) a le sens d'« enseignement ». Le mythe de la bibliothèque, réceptacle du savoir de l'humanité, commence à prendre forme dans les esprits : le philosophe et savant allemand Leibniz, dont la culture encyclopédique allie les mathématiques, la théologie, l'histoire et le droit, devenu bibliothécaire à Hanovre en 1676, rêve déjà de la « bibliothèque universelle ». En 1751, un article de *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert définit la profession de la manière suivante : « *Bibliothécaire, celui qui est préposé à la garde, au soin, au bon ordre et à l'accroissement des livres d'une bibliothèque. Il y a peu de fonctions littéraires qui demandent autant de talent...* ». L'image du professionnel se construit sur cette réalité. On ne parle pas encore de documentation, mais plutôt de « renseignement ». Le verbe « documenter » apparaît en 1769 et le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* de Paul Robert le définit comme étant

l'action de fournir des documents. Le sens actuel est issu de l'emploi juridique « textes et documents » : « *Écrit servant de preuve, ou de renseignement : annales, archives, dossier, matériaux, papier, pièces* ».

Le XIX^e siècle voit les professions de l'information se structurer : en 1821 est créée l'École nationale des chartes qui forme les archivistes. Les années 1850-1900 sont une période de profondes mutations. De véritables spécialistes vont diriger les bibliothèques. Léopold Delisle, chartiste, est l'un des premiers à insister sur le caractère proprement technique de la formation de bibliothécaire : « *La bibliographie, la bibliothéconomie sont devenues des sciences ou des arts dont la complication augmente d'année en année* ». Dans les années 1870, lors de son premier emploi, le mot « documentation » a le sens de « *recherche de documents pour faire une étude ou une thèse* ». Mais, en cette fin du XIX^e siècle, les bibliothèques se sclérosent dans la conservation de leurs fonds anciens. Le public est restreint, le personnel mal formé. C'est à cette période, en 1873, qu'est créé le premier diplôme

professionnel, le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB) qui a eu de beaux jours jusqu'en 1991.

À partir des années 1880, le phénomène de la documentation émerge : latent jusque-là, il commence à se démarquer de la bibliothéconomie classique avec le développement de l'information scientifique et technique. L'industrie crée des centres de documentation spécialisés dans les mines de charbon, l'électricité, le froid, la chimie. Puis d'autres domaines sont investis : le commerce, le social, l'instruction publique, les colonies. En 1895, Paul Otlet et Henri Lafontaine, avocats belges, mettent en avant la notion de documentation : la définition qu'ils en donnent est très large. Elle englobe la bibliographie, elle est la science qui permet la fourniture de tous les documents sur un sujet donné. C'est un changement dans l'état d'esprit des bibliothécaires dont le métier est plutôt axé sur la conservation et l'érudition, et dans la conception du rôle des bibliothèques. Afin de répondre au développement des activités d'information, l'industrialisation croissante de la France engendre une activité documentaire intense tant dans le secteur public (administrations) que privé (entreprises). Des méthodes et des techniques propres au traitement d'une information spécialisée apparaissent. Le début du XX^e siècle est donc marqué par la mise en place de systèmes documentaires d'envergure parfois nationale ; ils sont à l'origine de la conception actuelle de l'information et de la documentation, tout en se fondant sur le modèle classique de la bibliothéconomie.

Le XX^e siècle et l'affirmation de métiers spécifiques

En 1906 est créée l'Association des bibliothécaires français (ABF) qui œuvre dès ses débuts à l'unification et à la reconnaissance du métier de

bibliothécaire : cela se traduit par des actions continues en matière de formation initiale des personnels, par la promotion de la bibliothéconomie et de la lecture publique.

Après la première guerre mondiale, le mouvement de création de centres de documentation, lié à l'essor économique, s'amplifie considérablement tant dans le secteur public que privé. Il est le prolongement d'actions simultanées au plan international qui se traduisent par la création d'organismes normatifs : la

L'après-seconde
guerre mondiale
marque
une séparation
très nette des métiers
et l'accent est mis
par les pouvoirs publics
sur la lecture publique

Fédération internationale de documentation, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires, l'Association internationale pour la standardisation.

Durant les années 1930, le terme « documentation » prend le sens « *d'exploitation méthodique de l'information* ». L'Union française des organismes de documentation (UFOD) se met en place : elle réunit l'ensemble des professions des bibliothèques et de la documentation et est jusqu'en 1950 le laboratoire de la documentation en France. L'après-seconde guerre mondiale marque cependant une séparation très nette des métiers : l'accent est mis par les pouvoirs publics sur la lecture publique. Mais le mouvement documentaire poursuit son développement : après 1945, les termes de « documentation » et de « documen-

taliste » s'imposent véritablement ; revues et écoles de documentation se développent. En 1950, l'Institut national des techniques de la documentation (INTD) est créé. L'informatique commence à être utilisée pour le traitement des données (l'ordinateur, « premier cerveau électronique », naît en 1944), et l'information scientifique et technique se développe. On parle de plus en plus de recherche automatique, de gestion de documents. La notion de documentation s'affirme par rapport à celle de bibliothéconomie. L'information documentaire trouve ainsi sa place.

Les années 1960 voient la création de l'École nationale supérieure des bibliothèques (ENSB, aujourd'hui ENSSIB-École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) qui forme les conservateurs d'État et des collectivités territoriales, et de l'Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (ADBS, aujourd'hui Association des professionnels de l'information et de la documentation) qui rassemble en l'an 2000 quelque 6000 documentalistes ; l'ADBS joue un rôle majeur dans l'affirmation de l'identité professionnelle des métiers de la documentation tant du point de vue de la représentativité auprès des pouvoirs publics que de la formation et du développement de la profession. Les techniques de la documentation s'affirment avec l'exigence d'actualité et d'exhaustivité de l'information. La dichotomie entre les deux métiers est alors profonde, et l'on a volontiers opposé, jusqu'à aujourd'hui, la gestion du fonds réservée aux bibliothécaires et le traitement du contenu par les documentalistes. Mais, dans le même temps, le fonctionnement des bibliothèques évolue avec la mise en chantier et la construction de nouveaux bâtiments, la gestion s'automatise, et le traitement de l'information est informatisé. Les fonctions traditionnelles des bibliothécaires changent.

Durant les quarante dernières années, la gestion des documents est devenue primordiale dans un monde où l'information est prépondérante; dans ce cadre, la fonction de documentaliste a pris tout son sens et son caractère utile et indispensable n'est plus à démontrer à l'heure actuelle. Selon l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), entre 15 000 et 30 000 documentalistes exercent en France aujourd'hui.

Ces repères historiques expliquent l'évolution parallèle des métiers des bibliothèques et de la documentation avec, à certaines périodes, des séparations nettes et, à d'autres moments, des points de convergence et d'entente fortes. Claudine Belayche, présidente de l'ABF, résume en ces termes l'histoire des deux métiers : « *Historiquement, les bibliothécaires étaient là les premiers. Les documentalistes ont eu à se construire en décalage. Et dans ces cas-là, en général, on se construit en réaction contre le modèle dominant* ».

Le tournant du XXI^e siècle

Les bibliothèques sont, à l'heure actuelle, très structurées, résultat d'une politique de lecture publique affirmée. Pour se développer, les centres de documentation, issus de l'accroissement de l'information scientifique et technique, sont soumis à d'autres facteurs. Toutefois, il est intéressant de noter que les techniques documentaires et les préoccupations actuelles des documentalistes – en termes de logique économique, de droit de l'information, de marketing et de communication, de qualité, de performance – ne sont plus étrangères aux bibliothèques. La preuve en est les nombreuses publications, journées d'études et séminaires consacrés à ces sujets, qui ne sont plus l'apanage d'une seule profession et qui sont de plus

en plus discutés de manière commune entre documentalistes et bibliothécaires.

Les professions des bibliothèques et de l'information sont à un tournant décisif de leur évolution. Le monde de l'information connaît des bouleversements qui touchent la société dans son ensemble, et plus particulièrement les métiers qui s'y rapportent : mondialisée, l'information ne connaît plus de frontières, elle est diffusée sur des réseaux qui, bien qu'hétérogènes, communiquent entre eux. Particuliers, entreprises peuvent se connecter, accéder facilement à des sources diverses et quasiment infinies – on estime à 800 millions le nombre de documents disponibles sur Internet (source *Le Monde*) –, échanger des données écrites ou sous forme d'images et de sons. Une des caractéristiques importantes à souligner est que chacun est son propre producteur de données. Un scientifique peut diffuser le résultat de ses recherches sur le réseau sans avoir à se soumettre à un comité scientifique (ce qui pose la question de la validité de telles informations), un particulier a la possibilité de créer un site Internet. Les professions de l'information doivent être vigilantes face à ces évolutions qui brouillent les images. Il leur faut affirmer de manière encore plus forte leur savoir-faire et leur identité professionnelle.

Communiquer est devenu le maître-mot de notre société. Quels sont les enjeux pour nos métiers? Vers quoi allons-nous tendre? Les professionnels des bibliothèques et de la documentation ont immédiatement compris l'intérêt vital pour leur travail de s'approprier rapidement les nouveaux moyens de communication et de diffusion avant l'utilisateur. Leur rôle dans ce nouveau positionnement est défini par Jacques Attali « [...] *Les métiers de l'information qui sont les vôtres ne consisteront plus à mettre de l'information à disposition, mais à la hié-*

rarchiser et à lui donner du sens. Produire du sens est certainement l'avenir de votre métier ».

Les évolutions technologiques touchent de plein fouet ces professions; elles ne doivent pas cacher d'autres évolutions plus profondes modifiant sensiblement les conceptions traditionnelles de métiers qui, en France, sont généralement séparés, mais qui tendent à se rapprocher. Le monde de l'entreprise change : de nouvelles formes organisationnelles et managériales apparaissent avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et la mondialisation de l'économie. Ainsi, certaines entreprises s'adaptent, d'autres disparaissent ou fusionnent, entraînant des changements radicaux dans l'organisation du travail. Des centres de documentation, des bibliothèques sont restructurés ou purement et simplement supprimés. La prise de conscience par les décideurs de l'importance d'être « bien » informés est un réel progrès : les systèmes d'information se développent au sein des entreprises et les professionnels de l'information y sont souvent associés. De même, on ne peut plus parler de structure hiérarchique traditionnelle : décroisée, diffusée, l'information est à portée de main de tous les employés d'une même entreprise et plus seulement la propriété de quelques-uns. Les professionnels de l'information jouent un rôle important dans cette évolution radicale. De hiérarchique, l'information est devenue transversale.

Le monde actuel est paradoxal et complexe et les professions de l'information, pour être reconnues, sont contraintes de s'adapter et d'évoluer. L'explosion de l'information a engendré des pratiques professionnelles différentes qui, auparavant, s'appuyaient presque uniquement sur le traitement du document, la gestion et le public. Désormais, le traitement du document comprend non seulement

le traitement matériel, son analyse, mais également un plan de développement pour les collections avec une politique d'acquisitions élaborée et la conception d'un thésaurus; pour gérer un centre de documentation ou une bibliothèque, il faut envisager la question à la fois sous l'angle de la direction, de la mise en place de projets et de l'encadrement intermédiaire. Le professionnel ne peut plus concevoir le public – client-usager-lecteur – comme une entité, mais comme un groupe ou une collectivité qui fonctionne désormais en réseau.

Les frontières entre les mondes que sont l'information, la communication, la documentation et les bibliothèques ont donc une tendance très nette à s'effacer et un professionnel de l'information, qu'il soit bibliothécaire ou documentaliste, doit à la fois savoir organiser une documentation et gérer une bibliothèque, trouver l'information, communiquer et transmettre l'information.

La question des statuts

La comparaison des statuts de chacun des métiers n'est pas aisée dans la mesure où, à tort ou à raison, bibliothécaires et documentalistes n'ont pas le sentiment d'appartenir à une même filière. La reconnaissance d'un métier passe le plus souvent, tout du moins dans le secteur public, par un statut qui lui est propre, avec des droits et des devoirs spécifiques. La question du statut des bibliothécaires est posée et, même si tout n'est pas résolu en termes d'adéquation des postes aux fonctions réelles, on peut pour cela suivre les évolutions du débat dans la presse professionnelle. La profession est réglementée, structurée, avec des corps et des grades qui préservent son équilibre. Elle est reconnue. Le métier de documentaliste souffre, pour sa part, d'un déficit de reconnaissance statutaire, y compris

pris dans l'administration. Les documentalistes, même au sein des ministères, ne sont pas toujours des professionnels. Or, l'importance de recourir à des documentalistes qualifiés se fait aujourd'hui d'autant plus sentir que le métier se complexifie avec l'arrivée des nouvelles technologies, et correspond, dans les entreprises soumises à une concurrence toujours plus grande, à un enjeu économique réel.

Il n'y a pas eu de véritable statut de documentaliste dans la fonction publique jusqu'à la parution, en 1998, du statut de corps interministériel de chargé d'études documentaires catégorie A'. La commission Statuts de l'ADBS a eu une action déterminante dans son élaboration et sa parution. Dans la fonction publique, le poste de documentaliste est souvent assimilé à un grade administratif qu'il faut obtenir soit sur concours (ce qui est normalement la règle), soit sur titre. Souvent, la fonction est assimilée à celle de bibliothécaire dans la grille statutaire des métiers des collectivités territoriales.

Tous les personnels appartenant aux corps de documentalistes et chargés d'études du Secrétariat général du gouvernement, du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation nationale sont concernés par le décret n° 98-188 du 19 mars 1998, ainsi que les personnels titulaires de catégorie A détachés dans un corps de chargés d'études documentaires dans les administrations centrales, les services déconcentrés et les établissements publics administratifs. Les prochaines actions de la commission Statuts de l'ADBS auront pour objectif la mise en place des statuts des catégories B et C.

* Décret n° 98-188 du 19 mars 1998 paru au Journal Officiel, n° 67 du 20 mars 1998, p. 4207.

L'évolution des métiers et des compétences

Une conséquence directe des évolutions constatées dans les paragraphes précédents est le développement parallèle des métiers et des compétences. Un bibliothécaire, un documentaliste ne peuvent plus se contenter de n'exercer leurs aptitudes que dans un domaine unique ou une seule spécialité. Même si cela reste possible dans de grandes institutions – à la Bibliothèque nationale de France ou dans les bibliothèques universitaires – où les professionnels ne peuvent tous être polyvalents et ont une tâche particulière à réaliser (catalogage, renseignement du public, animation), la majorité des centres de documentation actuels comprennent de un à cinq professionnels. Il leur faut donc exercer plusieurs métiers simultanément : concepteur de bases de données, chercheur, webmestre, veilleur, en plus des tâches habituelles qui leur incombent. Ce n'est pas un fait nouveau, mais qui s'amplifie avec les exigences nouvelles des entreprises et les demandes du public.

De plus en plus de professionnels doivent également changer de lieux d'exercice au cours de leur carrière, ils doivent faire preuve de mobilité, changer de spécialité et s'adapter. Les années à venir vont bousculer les habitudes, car de nouveaux terrains sont à inventorier et les professionnels de l'information ont toutes les cartes en main pour jouer un rôle essentiel dans la société de l'information qui se dessine fortement sous nos yeux.

Par ces évolutions, les compétences demandées afin d'exercer ces métiers changent. Le travail réalisé par l'ADBS pour mettre en place un référentiel des métiers de la documentation est, à cet égard, un exemple frappant et montre la richesse et la diversité de la documentation. Vingt-neuf emplois-types ont été dégagés, qui correspondent chacun à des tâches

bien spécifiques. Ces différentes catégories peuvent s'adapter dans certains cas aux métiers des bibliothèques, qui, elles, auront, d'autres spécificités à mettre en avant : spécialiste de fonds anciens, de fonds local ou régional, bibliothécaire pour enfant, discothécaire, artothécaire, médiathécaire...

On peut voir dans cette diversité une formidable envie et un besoin de plus en plus grand de circonscrire le savoir sous toutes ses formes et sur tous les supports actuels afin de lui donner du sens. Cette préoccupation est certainement la plus dynamisante pour nos métiers qui deviennent de véritables révélateurs de l'information contenue, celle-ci pouvant être orale, imprimée, électronique, dessinée, sous forme d'objet, etc. Cette affirmation n'est pas nouvelle, car du plus loin que l'on puisse faire remonter l'histoire des bibliothèques et des sciences de l'information, cette préoccupation existe. Le développement des moyens de communication, la transmission des connaissances sur les réseaux de l'information comme Internet ont considérablement amplifié ce phénomène et correspondent à l'évolution actuelle. C'est un formidable défi à relever pour les générations de bibliothécaires et de documentalistes à venir.

Le rôle de la formation et des formateurs

En matière de formation en France, deux systèmes parallèles, l'un pour les bibliothécaires, l'autre pour les documentalistes, se sont mis en place. L'ENSSIB forme les cadres supérieurs de l'État et des collectivités territoriales. En documentation, il existe de très nombreuses formations à l'heure actuelle : l'INTD, l'École de bibliothécaires-documentalistes de l'Institut catholique de Paris (EBD), l'Institut d'études politiques (IEP), les instituts universitaires de technologie (IUT)

L'APEC dénombre à l'heure actuelle soixante-cinq formations diplômantes accessibles en formation initiale ou continue pour la seule documentation, qui forment chaque année quelque 1500 jeunes professionnels. Cela constitue un véritable dédale difficile à comprendre pour un étudiant, une personne en cours de conversion, un chercheur d'emploi ou un employeur qui cherche à recruter un professionnel. Les formateurs et enseignants sont conscients de cet état de fait et ont tendance à rapprocher les formations, suivant en cela l'évolution naturelle des sciences de l'information. La société de l'information, les NTIC, la logique économique sont autant de facteurs concomitants obligeant à coordonner les efforts de formation, initiale ou continue. On le voit aux programmes actuellement mis en place par l'ENSSIB pour adapter son enseignement aux techniques documentaires, à la création des IUP (instituts universitaires professionnalisés) Métiers du livre, aux efforts de l'ADBS et d'autres organismes pour faire évoluer leurs catalogues de formation. Les demandes en formation se rejoignent de plus en plus. Passer d'un métier à l'autre doit constituer une voie pour le futur et une chance pour les jeunes diplômés, qu'ils choisissent de devenir documentaliste, bibliothécaire ou plus généralement spécialiste de l'information.

La gestion des savoirs, une préoccupation commune aux métiers

La notion de gestion des savoirs (*Knowledge Management-KM*) émerge en France, depuis quelque temps. Elle inclut des concepts tels que le partage des connaissances, ou la collaboration entre différents partenaires. Cette notion apparaît plus proche des préoccupations des documentalistes, car elle s'attache, dans sa conception actuelle, à l'entreprise.

Rendre explicite l'information implicite, mettre en interaction information interne et information externe à l'entreprise rentrent dans les attributions des professionnels de l'information. Les bibliothèques intervenant dans des champs très spécifiques (médecine, sciences, recherche) se préoccupent également de la question de la gestion des savoirs : le savoir, surtout le savoir scientifique, n'est pas entreposé uniquement sur des rayonnages ou mis sur fiches, il est de plus en plus partagé, diffusé, transmis. C'est le principe même qui régit l'information scientifique et technique. Le problème que pose l'archivage électronique de l'IST (information scientifique et technique) sur les réseaux est un sujet majeur de préoccupation des bibliothèques universitaires et de recherche. Elles rejoignent ainsi l'approche documentaire qui privilégie la notion de savoir englobant bien sûr le livre, mais également tout support d'information, en partant de la gestion de stocks à une documentation active. Bibliothèque et centre de documentation traitent de plus en plus les documents, dans le but de répondre à des objectifs toujours plus précis.

Le rôle central de l'utilisateur

Les métiers changent, évoluent, se transforment, s'adaptent. Ne peut-on voir dans l'évolution générale des métiers quels qu'ils soient une adéquation de plus en plus grande entre les souhaits exprimés par le « client-demandeur » et les réponses apportées par celui qui fait l'offre ?

Les métiers des bibliothèques et de l'information n'échappent pas à cette interrogation, d'autant plus que nous sommes dans une logique économique, clairement exprimée, de l'offre et de la demande. À titre d'exemple, l'expression « service public » est plus explicite si elle est lue « service rendu au public » qui est commune à nos

métiers. La bibliothèque joue un rôle croissant dans la vie citoyenne et ne peut plus se concevoir sans une multiplicité de « nouveaux services » proposés à ses publics très divers et exigeants (enfants, jeunes, chômeurs, particuliers pour les bibliothèques municipales; étudiants, professeurs, chercheurs dans les bibliothèques universitaires) : services d'orientation, de référence; cédéroms et Internet en libre accès; catalogue commun à plusieurs bibliothèques dans un seul département... Le centre de documentation voit également son organisation évoluer suivant en cela les besoins de ses utilisateurs : nouvelle orientation de la politique d'acquisition; produits et services régulièrement évalués; création d'une offre documentaire diversifiée, etc. Les exemples peuvent être multipliés, mais l'on constate dans les deux cas que c'est l'utilisateur-lecteur qui fait évoluer les services.

Cependant, le centre de documentation est plus souple dans son organisation (matérielle, humaine, logistique) au sein de l'entreprise que la bibliothèque qui dépend d'une institution soumise à des contraintes plus lourdes de gestion et de tutelle. Cela entraîne des mentalités et des cultures différentes.

Le rôle des associations professionnelles

Au plan national, plusieurs associations jouent un rôle prépondérant dans la défense de nos métiers, chacune intervenant dans le champ d'action qui leur est propre. Les deux plus importantes, l'Association des bibliothécaires français et l'Association des professionnels de l'information et de la documentation encouragent des idées et des conceptions différentes des métiers. Il y a cependant de plus en plus de points de convergence notamment sur les grands sujets que sont la ques-

tion des statuts, le droit et l'économie de l'information, la liberté d'accès à l'information, le droit de prêt, le droit de copie, etc. Ces deux associations, parmi d'autres, représentent les intérêts des bibliothécaires et documentalistes français au sein d'associations européennes telles The European Council Information Association (ECIA) ou The European Bureau of Library, Information and Documentation Associations (EBLIDA).

En conclusion, laissons la parole aux présidentes respectives des deux associations françaises qui s'expriment sur les points de convergence entre les métiers. Selon Florence Wilhelm, présidente de l'ADBS, « nous sommes en présence de deux métiers fondamentalement similaires, puisqu'il s'agit de donner la bonne information aux bonnes personnes, au bon moment ». Pour Claudine Belayche, présidente de l'ABF, « les premiers rapprochements datent en fait du début du siècle, au moment où sont apparus les différents modes de classification, comme la Dewey. Pour la première fois, le bibliothécaire se trouve entré dans le contenu. Le deuxième rapprochement, beaucoup plus récent, date de la période où les bibliothécaires ont commencé à se préoccuper de l'actualité, à constituer des collections de périodiques et à surveiller la pertinence de leurs fonds. Autrefois, personne ne s'inquiétait d'offrir au public, sur des sujets en perpétuelle évolution, des livres qui pouvaient avoir trois ou quatre ans de retard. Ce n'est plus vrai aujourd'hui. La bibliothèque traditionnelle s'est mise à faire de la documentation ».

Ces deux métiers, bibliothécaire et documentaliste, qui coexistent à l'heure actuelle, s'enrichissent et se complètent par des compétences, des savoirs et des savoir-faire mutuels.

Octobre 1999

BIBLIOGRAPHIE

Accart, Jean-Philippe; Réthy, Marie-Pierre. – *Le Métier de documentaliste*. – Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1999.

Attali, Jacques. – « Hypermonde et géopolitique ». – *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol. 35, n° 3, 1998, p. 143.

Bibliothécaire, quel métier? / actes du congrès de l'ABF, Vichy, 10 au 10 juin 1994. – *Bulletin d'informations de l'ABF*, 3^e trim. 1994, n° 164.

Calenge, Bertrand; Pastor, Jean-Louis. – « Statuts, fonctions et organigrammes : réflexions sur les métiers des bibliothèques ». – *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, t. 39, n° 4, p. 32-45.

Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale. – *Compétences en information-documentation : référentiel*. – Paris : FADBEN, 1997.

Duverne, Anne. – « Les Pionniers du savoir ». – *Documentaliste-Sciences de l'information*, nov.-déc. 1993, vol. 30, n° 6.

Garcia, Daniel. – « Bibliothécaires-documentalistes : faux jumeaux ou vrais cousins ». – *Livres Hebdo*, n° 332, 9 avril 1999, p. 68-70.

Gazier, François. – *Situation administrative des personnels de documentation dans les administrations centrales et leurs services extérieurs (recrutement, statut, formation)* / septième rapport au Premier ministre. – Paris : Commission de coordination de la documentation administrative; La Documentation française, janvier 1988 (Administration et documentation).

Grolier, Éric de. – « La Passion de l'organisation des connaissances : entretien ». – *Documentaliste-Sciences de l'information*, 1996, vol. 33, n° 6, p. 286-293.

L'Information-documentation : réflexion prospective pour une profession en évolution, n° spécial. – *Documentaliste-Sciences de l'information*, 1995, vol. 32, n° 6, p. 263-323.

Lahary, Dominique. – « Sous l'organigramme, le statut? ». – *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1^{er} trim. 1994, n° 162.

Les Métiers de la documentation. – Paris : APEC, 1998.

Meyriat, Jean. – « Documentalistes et bibliothécaires : regards croisés sur leurs formations ». – *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n° 6, p. 37-40.

Référentiel des métiers-types et compétences des professionnels de l'information et de la documentation. – Paris : ADBS, 1998.

Riondet, Odile. – « Un Regard extérieur sur l'identité professionnelle des bibliothécaires ». – *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n° 6, p. 56-63.

Soenen, Hélène. – « Les Métiers de la documentation : panorama et perspectives d'évolution ». – *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, t. 32, n° 4, p. 334-341.